



Carte Nationale d'Identité

Documents à fournir :

- 2 photos d'identité récentes non découpées
- 1 justificatif récent de domicile en original
- 1 extrait d'acte de naissance en original (pour une 1^{ère} demande)
- La précédente carte nationale d'identité à restituer (pour un renouvellement)

La présence du demandeur, même mineur, est obligatoire.

En plus pour les mineurs :

- Selon les cas, la décision de justice, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ou le jugement de tutelle.
- 1 pièce d'identité du représentant légal

En cas de perte ou de vol :

- Fournir un timbre fiscal au tarif en vigueur : 25 euros
- Un extrait d'acte de naissance (en original)
- La déclaration de perte remise par la mairie ou en cas de vol la déclaration de la gendarmerie